

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	27
Membres représentés	8
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Cyrille GUILBERT
Date de la convocation des conseillers	7 Décembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	7 Décembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (**arrivée à 18h14**), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nasser ZOUAIR, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Madame Maria ALVES (**arrivée à 18h08**), Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU (**arrivée à 20h27**), Monsieur Hassan FERRE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19h14**), Madame Danièle KAMENI (**arrivée à 19h21**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (**arrivée à 18h32**), **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ,
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

Conseil Municipal du 13 décembre 2022– Délibération n° 2022-140/12-25

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment l'article L.3132-26,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal, le nombre de ces dimanches ne pouvant excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Considérant la demande d'autorisation d'ouverture des magasins suivants sur l'année 2023,

PICARD surgelés :

Les dimanches 10 décembre de 9h00 à 18h00, 17 décembre de 9h00 à 19h00, 24 décembre de 9h00 à 19h30, 31 décembre de 9h00 à 20h00,

E. LECLERC :

Les dimanches 3, 10, 17, 24, 31 décembre toute la journée,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France a délibéré le 24 Novembre 2022 sur les demandes de dérogation au repos dominical 2023 effectuées par les commerces sur les différentes communes de la CARPF.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge Domingues, Conseiller Municipal délégué à la vie économique, emploi, insertion professionnelle

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

AUTORISE l'ouverture de tous les commerces de détail de la commune les dimanches 2023 suivants :

- 03 Décembre 2023
- 10 Décembre 2023
- 17 Décembre 2023
- 24 Décembre 2023
- 31 Décembre 2023

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

ADOPTÉ après le vote suivant :

35 votants dont 8 pouvoirs

29 pour dont 6 pouvoirs :

Groupe majoritaire : (Mr Frédéric Bouche, Mme Michèle Pélabère, Mr Cyrille Guilbert, Mme Caroline Digard, Mr Stéphane Pavillon, Mme Laurence Grossi, Mme Stéphanie Devaux, Mr Michel Coulanges, Mme Stéphanie Curcio, Mr Gabriel Greze, Mr Adaa Tekouk, Mme Fatima Menzel, Mme Maria ALVES, Mr Dominique Di Ponio, Mme Nadia Gharnit, Mr Odin Lemaître, Mr Serge Domingues, Mme Nassera Zoubir, Mr William Musumeci, Mr Rachid Benyahia, Mr Gérard Chollet)

Villeparisis, l'avenir pour ambition

Mr Sicre de Fontbrune.

6 contre dont 2 pouvoirs

Élus communistes et progressistes : (Mme Christine Ginguéné, Mr Alain Gorez, Mr Pascal Giacomel, Mme Stéphanie Russo, Mme Laura Strulovici)

Élu Europe Ecologie des Verts : (Mme Magalie François)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Cyrille GUILBERT Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221219-22_07355-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022